

Charte des associations d'Education Populaire de ROMANS



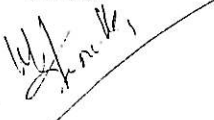
Attachés à notre projet éducatif, pour éviter de dangereuses dérives, nous énonçons ici clairement les principes directeurs de notre action :

- Nous adhérons pleinement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, proclamée par l'O.N.U. le 10 décembre 1948.
- Nous affirmons que la diversité est richesse et nous nous engageons à exercer une tolérance qui refuse rejet et indifférence. Notre projet exige accueil, écoute, partage et respect.
- Nous devons être des lieux de citoyenneté et nous nous engageons donc à lutter :
 - Contre toutes les formes d'exclusion
 - Contre toutes les formes de violence
 - Pour un exercice quotidien de la démocratie au sein de notre association.
- Nous attendons de chacun dans la mesure où nous respectons sa liberté d'opinion et d'expression qu'il respecte également celle des autres et les principes de cette charte.
- Nous demandons à nos administrateurs, nos adhérents, nos animateurs et le personnel d'y souscrire librement, en toute conscience.

ACCES,
Université Populaire



Maison de Quartier
Coluche



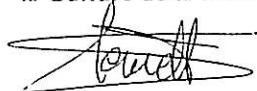
Maison de Quartier
des Ors



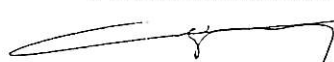
Maison de Quartier
Saint Nicolas



Maison des jeunes et de
la Culture de la Monnaie



Maison des jeunes et de
la Culture robert martin



Le 11 décembre 1998